

Compte rendu d'engagement actionnarial et exercice des droits de vote

Swiss Life Gestion Privée – Exercice 2025

SOMMAIRE

1. Rappel de l'organisation de Swiss Life Gestion Privée pour exercer les droits de vote
2. Choix et orientation des votes exprimés durant les assemblées générales
3. Gestion de conflits d'intérêts

Objectifs

Conformément à la Directive « droit des actionnaires » 2017/828 du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires, Swiss Life Gestion Privée présente ci-après le compte rendu de sa Politique d'engagement actionnarial pour l'exercice 2025, qui indique notamment l'exercice des droits de vote sur l'année.

1. Rappel de l'organisation de Swiss Life Gestion Privée pour exercer les droits de vote

a) Périmètre

Dans le cadre de la gestion de ses OPC, Swiss Life Gestion Privée a mis en place une Politique de vote dont l'objectif est de déterminer les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus à l'actif de ses OPC. Les fonds suivants sont concernés :

- ValEuro Select (fonds de classification Actions)
- Valfrance (fonds de classification Actions)
- SLGP Prigest Perles (fonds à dominante actions)
- SLGP Cyber Défense (fonds de classification Actions)

Le vote est aussi réalisé sur les actions en position dans les mandats de gestion sur comptes titres que SLGP gère pour le compte de ses clients et pour lesquels SLGP dispose des droits de vote.

Pour les autres OPCVM gérés par Swiss Life Gestion Privée, l'exercice des droits de vote n'est ainsi pas réalisé :

- Soit parce que l'investissement en actions est non significatif ou largement minoritaire

Soit parce que les actions en position sont principalement des actions d'émetteurs non européens (cf. ci-après sociétés de pays tiers). Swiss Life Gestion Privée pourra, cependant, exercer ses droits de vote sur des actions détenues dans d'autres fonds si elle le juge nécessaire et/ou si la valeur a une part significative.

b) Modalités d'exercice des droits de vote et recours à des conseillers en vote

Le suivi des votes est assuré par la société Institutional Shareholder Services (ISS), qui effectue pour Swiss Life Gestion Privée des analyses sur les sociétés concernées par la procédure de vote, dispense des conseils sur les différents points évoqués dans les assemblées générales et gère le processus administratif de vote.

Swiss Life Gestion Privée s'appuie également sur les recommandations de bonne gouvernance émises par l'AFG. A ce titre, elle est abonnée au Programme de Veille sur les projets de résolution mis en place par l'AFG concernant les sociétés du SBF 120. Ce programme alerte sur les projets de résolution contraires aux intérêts des porteurs de parts.

Pour les sociétés françaises, le mode d'exercice des droits de vote privilégié est le vote par correspondance. Pour les sociétés européennes, le processus administratif de vote est assuré directement par la société Institutional Shareholder Services (ISS) qui vote, selon ses recommandations, par correspondance.

c) Cas dans lesquels sont exercés les droits de vote

Deux cas sont à distinguer :

Actions émises par des sociétés françaises et européennes Le vote aux assemblées générales est la règle. Pour les titres de sociétés françaises, le gérant analyse les recommandations d'ISS et de l'AFG et prend la décision de vote. Pour les titres de sociétés européennes, Swiss Life Gestion Privée délègue le vote à ISS qui vote selon les principes contenus dans sa Politique de vote.

⇒ Actions émises par des sociétés de pays tiers

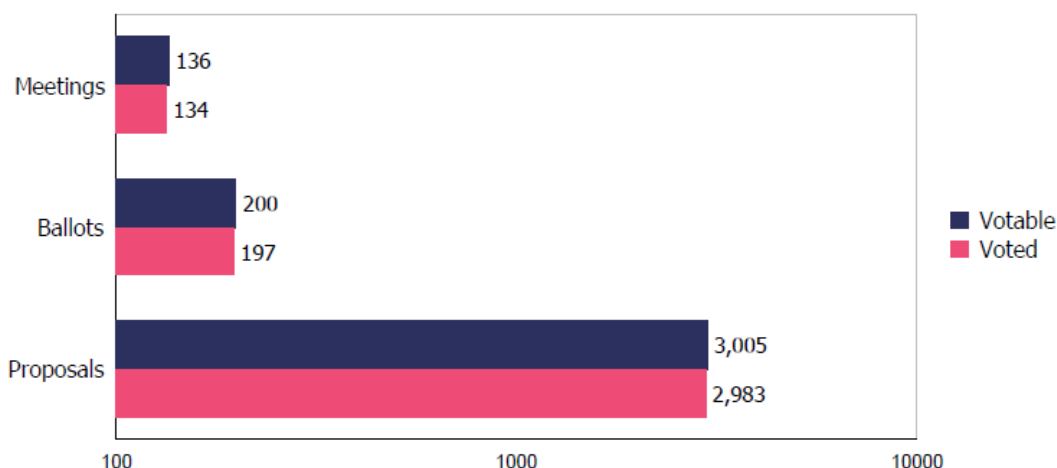
Swiss Life Gestion Privée renonce à exercer les droits de vote attachés aux titres de sociétés étrangères et ce, pour des raisons de procédure (délai d'obtention des projets de résolution et des formulaires de vote) et des coûts engendrés pour la participation à ces assemblées qui seraient contraires à l'intérêt des porteurs. En effet, il subsiste une difficulté d'ordre pratique pour obtenir, dans des délais raisonnables, l'information nécessaire pour assurer une politique de vote efficace. Swiss Life Gestion Privée estime, de ce fait, ne pas être en situation de voter aux assemblées générales des sociétés étrangères détenues en portefeuille.

2. Choix et orientation des votes exprimés durant les assemblées générales

a) Participation aux Assemblées Générales

En 2025, Swiss Life Gestion Privée a exercé ses droits de vote lors de 134 des 136 assemblées générales comprises dans le périmètre initial de la politique de vote, représentant un taux de participation de 98,53 %.

Sur ces 134 assemblées générales, 84 ont fait l'objet d'au moins un vote d'opposition (vote contre et/ou abstention), soit 61,76 % des assemblées votées.



b) Vote des propositions

Au cours de l'année 2025, sur les 134 Assemblées Générales auxquelles Swiss Life Gestion Privée a participé, elle a voté à 2 983 résolutions, soit 99.27% des résolutions (3 005).

⇒ Analyse des votes par catégorie

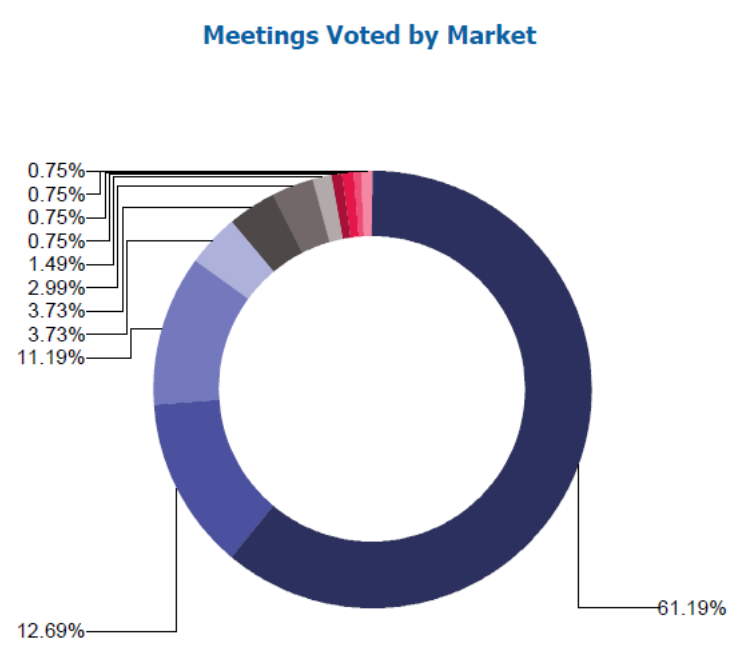
Catégories	Votes	Nombre	Votes Swiss Life Gestion Privée en nombre et en %
Sens du vote	Pour	2 623	87.93%
	Contre	372	12.47%
	Absentions	1	0.03%
Politique	Votes avec la politique	2 888	96.82%
	Votes contre la politique	109	3.65%
Management	Votes avec le management	2 642	88.57%
	Votes contre le management	355	11.90%
Actionnaires	Votes avec la proposition des actionnaires	23	0.77%

Total Nombre de votes	2 983
------------------------------	--------------

⇒ Analyse des votes par zone géographique

Zones géographiques	Nombre d'AG périmètre initial	Nombre d'AG votées	% d'AG votées	Nombre d'AG non votés	% d'AG non votées
France	84	82	97.62%	2	2.38%
Pays-Bas	17	17	100%	0	0
Allemagne	15	15	100%	0	0
Belgique	5	5	100%	0	0
Italie	5	5	100%	0	0
Espagne	4	4	100%	0	0
Irlande	2	2	100%	0	0
Finlande	1	1	100%	0	0
Luxembourg	1	1	100%	0	0
Monaco	1	1	100%	0	0
Royaume-Uni	1	1	100%	0	0
TOTAL	136	134	98.53%	2	1.47%

Au total, sur le périmètre couvert par la politique de vote, le taux de participation aux votes s'élève à 98,53 %, soit 134 assemblées générales (AG) votées. Seules deux AG françaises relevant de ce périmètre n'ont pas fait l'objet d'un vote. Cette décision s'explique par un choix des gérants de ne pas bloquer les titres

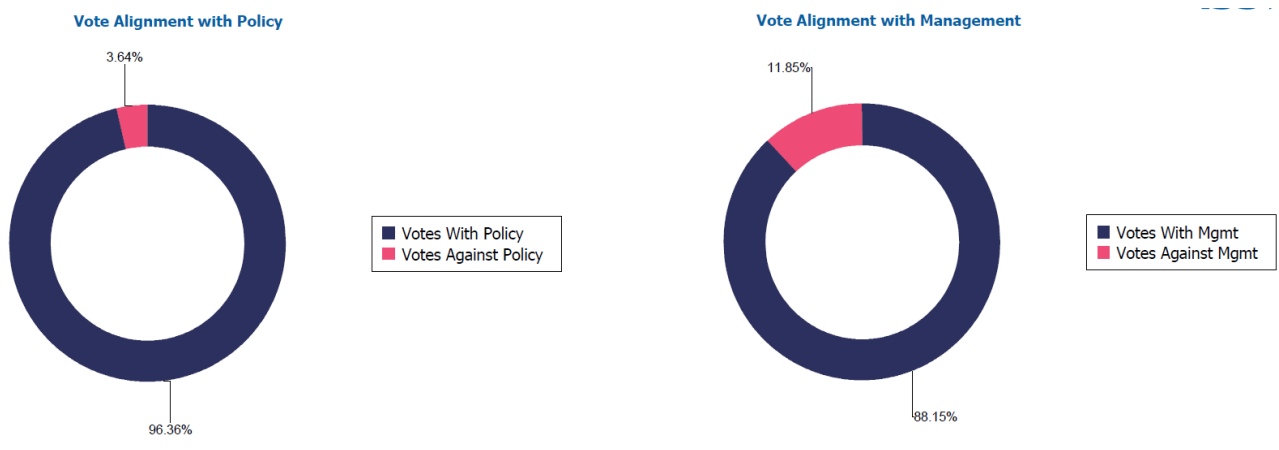


⇒ Analyse des votes d'opposition

Type	Total	France*	Europe**(hors France)
Votes contre la politique	109	109	
Votes contre le management	355	263	92

*Votes contre la politique : votes ne suivant pas les recommandations d'Institutional Shareholder Services.

**Les votes sont réalisés automatiquement par Institutional Shareholder Services sur la base de ses recommandations.



⇒ Thèmes (catégories AFG)

Thèmes (catégories AFG)	Nombre de vote "contre"	% de votes « contre » / total des résolutions « contre » votées	% de votes « contre » / total des résolutions votées
Rémunérations des dirigeants et salariés (hors actionnariat salarié)	110	29.57%	3.69%
Nominations et jetons de présence des membres du Conseil d'administration ou de Surveillance	100	26.88%	3.35%
Environnement et climat	4	1.08%	0.13%
Autres thématiques	158	42.47%	5.30%
TOTAL	372	100%	12.47%

⇒ Explication des choix effectués sur ces votes « contre » :

Comme lors de l'exercice précédent, les oppositions formulées par Swiss Life Gestion Privée se sont concentrées principalement sur les sujets de gouvernance et de rémunération. Les résolutions relatives aux rémunérations des dirigeants et salariés ont fait l'objet de 110 votes contre (29,57 % des votes contre), tandis que les résolutions portant sur la nomination ou le renouvellement des membres des organes de gouvernance ont donné lieu à 100 votes contre (26,88 % des votes contre).

Les enjeux liés à l'environnement et au climat sont demeurés plus marginaux dans les votes d'opposition, avec 4 votes contre, soit 1,08 % des votes contre et 0,13 % de l'ensemble des résolutions votées.

4. Gestion de conflits d'intérêts

Au cours de l'année 2025, Swiss Life Gestion Privée ne s'est pas trouvée dans une situation pouvant la mettre en conflit d'intérêt avec les sociétés détenues dans ses OPC ou gestion.

Rapport réalisé le 14/09/2026